

**Réponses de suivi au Comité permanent des opérations
gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des
communes (OGGO)**

**Comparution de la ministre des Services publics et de
l'Approvisionnement au sujet du Budget supplémentaire des
dépenses (A) 2022-2023**

10 juin 2022

**1. Est-ce que Services partagés Canada (SPC) cessera de faire l'acquisition
d'équipement de Toshiba, de HP et de Hitachi, compte tenu des
préoccupations entourant le travail forcé? (Kelly McCauley – PCC)**

Réponse :

Services partagés Canada (SPC) prend au sérieux les allégations relatives au travail forcé.

Après avoir examiné la question et consulté les partenaires de l'industrie, SPC n'a aucune preuve de l'utilisation du travail forcé dans le cadre de contrats conclus par SPC.

SPC a consulté ses partenaires de l'industrie en ce qui concerne le rapport de l'Australian Strategic Policy Institute (ASPI) afin de comprendre le mécanisme et les processus mis en place pour s'assurer que sa chaîne d'approvisionnement ne repose pas sur le travail forcé.

En ce qui concerne Toshiba, SPC n'a pas actuellement de contrat avec ce fabricant et n'est pas au courant de contrats avec d'autres fournisseurs pour l'achat d'équipement auprès de ce fabricant. À l'heure actuelle, SPC ne prévoit pas acheter d'équipement à Toshiba.

En ce qui concerne Hitachi, SPC a des contrats actifs avec Hitachi Vantara Inc.

Il est à noter qu'Hitachi Vantara n'est pas l'entité Hitachi citée dans le rapport de l'ASPI de 2020, et qu'Hitachi Vantara n'est pas connue comme étant fournie par eux.

La famille d'entreprises Hitachi Vantara, qui fait partie de la plus grande société du Groupe Hitachi, appartenant à Hitachi Ltd., est assujettie aux dispositions du [Code de conduite d'Hitachi : Hitachi Global](#), qui interdit explicitement le recours au travail forcé et au travail des enfants (article 3). De plus, Hitachi Vantara fait partie de la [Responsible Business Alliance](#), dont le Code de conduite vise à établir des normes visant à assurer la sécurité des conditions de travail dans l'industrie de l'électronique et à traiter les travailleurs avec respect et dignité.

En ce qui concerne HP, SPC n'a pas de contrats directs avec HP, mais achète de l'équipement de HP par l'entremise d'autres fournisseurs.

Conformément au [Code de conduite des fournisseurs de HP](#), HP s'engage à veiller à ce que tous les travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement soient traités équitablement, avec dignité et respect. Les normes du travail de HP comprennent un emploi librement choisi où le travail forcé, l'asservissement (y compris la servitude pour dettes) ou l'asservissement à long terme, le travail involontaire ou l'exploitation en prison, ou l'esclavage ou la traite de personnes ne doivent pas être utilisés.

SPC a collaboré avec HP pour obtenir des renseignements supplémentaires afin de comprendre quels mécanismes et processus l'entreprise a mis en place pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette consultation est en cours.

En ce qui concerne HPE, Services partagés Canada a des contrats actifs avec Hewlett Packard Enterprise Canada.

Veillez noter que Hewlett Packard Enterprise Canada et HP Inc. sont deux entreprises cotées séparément.

Hewlett Packard Enterprise (HPE) n'a trouvé aucune information indiquant que HPE fabrique ou obtient ses produits d'usines au Xinjiang, ou utilise des fournisseurs qui ont fait l'objet d'allégations de transferts de main-d'œuvre ouïghoure. Cela comprend tous les sites visés par le rapport de l'Australian Strategic Policy Institute.

Services publics et Approvisionnement Canada a mis à jour les clauses et les conditions uniformisées d'achat (CCUA) pour y inclure de nouvelles clauses contre le travail forcé. Le Code de conduite pour l'approvisionnement a également été révisé pour tenir compte des attentes relatives aux pratiques de travail des fournisseurs du gouvernement du Canada et est également mentionné dans les CCUA. L'article 8 du Code de conduite traite spécifiquement des droits de la personne et des normes du travail, et l'article 10, de la traite des personnes, du travail forcé et du travail des enfants. SPC intègre ces CCUA dans son contrat et a adopté les mises à jour du Code de conduite pour l'approvisionnement et, par conséquent, ces dispositions s'appliquent également aux contrats d'approvisionnement conclus entrepris par SPC.

2. Pourquoi SPC utilise-t-il du matériel Lenovo alors que des alliés l'ont identifié comme un risque potentiel pour la sécurité? (Kelly McCauley – PCC)

Réponse :

SPC a un processus d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement qui est utilisé dans tous les approvisionnements, y compris tous les achats de Lenovo. Le processus est en place pour s'assurer qu'il n'y a pas de vulnérabilités ou de risques connus en matière de sécurité compte tenu du contexte dans lequel les biens et services sont achetés. Ces évaluations sont effectuées en collaboration avec nos partenaires de la sécurité publique, qui tirent parti des renseignements recueillis au Canada et à l'étranger. Si on détecte des risques liés à la sécurité, on prend des mesures d'atténuation ou on annule la décision d'approvisionnement. Il est à noter que les évaluations de sécurité sont effectuées pour chaque acquisition et qu'elles sont propres au contexte, car un produit qui peut poser un risque dans un certain environnement technique peut être sans risque dans un autre contexte. Lors de l'achat de l'équipement de Lenovo, comme pour tous les autres fabricants d'équipement, SPC applique le processus d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et les mesures d'atténuation appropriées, au besoin, avant d'officialiser l'approvisionnement et de procéder à l'installation de l'équipement.

3. Pourquoi le gouvernement demande-t-il autant de fonds pour l'enquête sur la *Loi sur les mesures d'urgence* et pour appuyer la gestion des urgences et la préparation aux situations d'urgence? (Julie Vignola – BQ)

Réponse :

Les fonds en question ont été demandés par le Bureau du Conseil privé (BCP) dans le cadre de sa présentation du Budget supplémentaire des dépenses (A). Services partagés Canada n'est pas en mesure de fournir une réponse au nom du BCP.

4. Le BCP demande-t-il du financement pour appuyer la mise en œuvre de l'ACS+? (Gord Johns – NPD)

Réponse :

Le financement en question serait demandé par le BCP dans le cadre de sa présentation du Budget supplémentaire des dépenses (A). Services partagés Canada n'est pas en mesure de fournir une réponse au nom du BCP.

5. Combien de licences à l'échelle de la fonction publique font partie du contrat de licence avec Microsoft? (Ben Lobb – PCC)

Réponse :

Selon les consultations menées auprès des utilisateurs de l'industrie et du gouvernement du Canada (GC), SPC a conclu une entente générale de sept ans – l'*Accord Entreprise Microsoft* – en mars 2019. Cet accord d'entreprise modernise les services de courrier électronique et comprend une nouvelle série d'outils de communication et de collaboration numériques pour les fonctionnaires.

Le fournisseur a regroupé de nombreuses composantes et offres dans deux catégories vendues comme des ensembles E3 et E5 :

- L'ensemble E3 comprend le soutien pour le système d'exploitation Windows (serveur et poste de travail), Microsoft Exchange (p. ex., courriel, plateforme) et MS Teams.
- L'ensemble E5 est principalement constitué d'éléments liés à la gestion de l'information (GI), à l'analyse et à la sécurité renforcée.

Une licence E3 est un préalable à l'acquisition d'une licence E5.

Au sein du gouvernement du Canada, on compte 511 347 licences E3 et 312 942 licences E5 réparties chez nos 45 partenaires en date du 20 juin 2022. On compte également 28 170 licences E3 et 20 307 licences E5 pour nos clients à cette même date.

Le nombre total de licences E3 à l'échelle du GC s'élève à 539 517.

Le nombre total de licences E5 à l'échelle du GC s'élève à 333 249.